

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Les communards en France et la loi Ferry sur l'enseignement.—La réduction du traitement des évêques en France.—Résolutions du Conseil législatif de la Province de Québec, tendant à retarder l'adoption des subsides nécessaires au service public, proposées en amendement par l'hon. M. Ross, secondées par l'hon. M. LaBrière, lors de la proposition, par l'hon. M. Starnes, de la seconde lecture du bill des subsides ; message de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, à ce sujet.—L'Assemblée Législative est ajournée jusqu'au 28 octobre prochain.

Causerie Agricole : Des assolements (*Suite*) : Cinqième principe d'assolement, 1o. Il est généralement avantageux de recueillir le plus possible le retour des mêmes végétaux sur le même champ, ainsi que celui des espèces, soit du même genre, soit de genres appartenant à la même famille naturelle ; 2o. Ce retour doit être d'autant plus différé pour chaque végétal, que son semblable ou son analogue aura occupé originellement le sol plus longtemps et l'aura plus épuisé ou souillé.

Sujets divers : L'élevage du cheval (*Suite*) : L'air pur, un exercice judicieux et une alimentation soignée sont nécessaires au poulain.—Apiculture : Comment et où les abeilles recueillent le miel et la cire.—Emploi de la suie en horticulture.

Correspondance : Colonisation du Lac St. Jean ; projet d'association pour venir en aide aux colons pauvres qui désirent s'établir dans cette localité.—M. Elie St-Hilaire.

Choses et autres : Clubs et journaux d'agriculture dans la Nouvelle-Angleterre.—L'intelligence des bêtes.—La récolte du foin en Angleterre.—Manufacture de sucre de betteraves à Hamilton, Ont.—Encouragement à l'agriculture en France.

Bibliographie : Landry's Musical Journal, publié par M. Landry et Cie., St. John, N. B.—Le Canada Musical, publié par M. A. J. Boucher, Montréal.

Recettes : Café dégraissant des rubans et tulles noirs.—Nettoyage et dégraissage des étoffes de soie.

Annonce : Traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par M. Eugène Casgrain.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les premiers numéros de la Gazette, 17e année le commencement du feuilleton Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet, l'abonnement devant alors dater du 11 juin dernier. On pourra aussi faire dater l'abonnement, de la date où on fait la demande ; il faudra alors l'indiquer.

REVUE DE LA SEMAINE

La session parlementaire en France s'est terminée le 2 août dernier pour se réunir de nouveau en novembre prochain. Rien de ce qui a été fait par le Sénat et la Chambre des députés ne doit être à la reconnaissance du peuple français, principalement des catholiques. Elles ont réglé la question de l'amnistie et ramené en France les communards de 1871, qui dans un très-grand nombre de Cantons président aux conseils municipaux, et dans leurs délibérations comme dans leurs discours, leurs membres s'honorent du titre de communard. Un des membres du conseil municipal de Paris, ancien communard condamné et gracié, parlait tout récemment de l'honneur qu'il avait eu de faire partie de la Commune.

La Chambre des députés, en votant les lois Ferry, a profondément agité la France et soulevé les plus détestables passions. Un communard de la plus belle eau, pronant possession du fauteuil présidentiel du conseil municipal de Paris, déclarait récemment que la laïcité effective de l'enseignement et de l'assistance devait être appliquée dans toute sa rigueur ; qu'à partir d'octobre prochain, il ne devait plus subsister un instituteur religieux à Paris ; que tout signe de religion, toute prière, tout enseignement religieux devaient en être bannis. Un autre communard, membre de ce même conseil, a été jusqu'à dire " qu'en octobre prochain, le catéchisme devait être remplacé par la parole de la science, du bon sens et de la raison ; " en bon français, par le plus abject athéisme. La commune est donc rétablie à Paris dans les deux services de l'instruction et de l'assistance publique.

On a aussi décrété dans ces deux Chambres la réduction du modeste traitement des évêques. En retirant 5,000 francs à chaque chef des diocèses en France, les ennemis du catholicisme ont cru frapper un coup habile : c'est une grossière illusion. On sait à qui profitent les traitements des évêques. L'inventaire qu'on dresse à leur mort apprend, à qui veut le

École d'Agriculture de l'Assomption

comprendre, qu'ils ont tout donné, à l'exemple du divin Pasteur, leur maître. Ce sont donc les pauvres qui ont été frustrés par ce vote.

— Le 27 août dernier, l'hon. M. Starnes proposait au Conseil Législatif la seconde lecture du bill des subsides.

L'hon. M. Ross, en amendement a proposé, secondé par l'hon. M. LaBruyère, ce qui suit :

“ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant gouverneur lui transmettant les résolutions suivantes :

10. Que le discours du trône à l'ouverture de la session est un document de la plus haute importance, parce que le gouvernement déclare sous l'autorité de la Couronne et en son nom les mesures qu'il promet soumettre à la législature : mais que le gouvernement actuel n'a pas su tenir compte de ses obligations et les a traitées à la légère, en s'abstenant de soumettre à la législature le plus grand nombre des mesures qu'il annonçait dans le discours du Trône :

20. Que les aviseurs de Son Honneur le lieutenant-gouverneur doivent représenter l'autorité de la Couronne, personnifier la sagesse et l'expérience pratique du pouvoir exécutif et posséder la capacité nécessaire pour exécuter dans les deux Chambres les obligations qu'ils ont assumées publiquement, et cela non-seulement pour leur maintien au pouvoir, mais aussi pour l'intégrité et l'utilité de leurs mesures législatives ; mais que le gouvernement actuel s'est mis en désaccord avec le principe de la responsabilité ministérielle, en se soumettant au caprice d'une majorité indécise, qui a refusé l'adoption de ses mesures et le prive du contrôle sur la législation, laissant ainsi l'influence de l'exécutif et son autorité passer des mains de ses aviseurs responsables aux mains d'une classe d'hommes qui ne représentent simplement qu'une volonté étrangère et servent leurs intérêts privés ;

30. Que le principe du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques est devenu sacré avec l'expérience de plusieurs siècles et a été proclamé dans la charte de nos droits ; que la législature est jalouse de ce contrôle, qui est la plus grande sauvegarde de nos droits et de nos libertés politiques, et que ce principe est également applicable au paiement ou au consentement de payer toute somme d'argent, ainsi qu'à la remise de ce qui est dû à la Couronne. Mais que le gouvernement actuel, contre l'esprit de la constitution, a employé de considérables sommes d'argent à l'achat de terrains et à l'exécution d'entreprises considérables sans avoir consulté la Législature, et en certaines circonstances même, bien que le Conseil ait refusé son autorisation à ces paiements ; que le gouvernement a remis des dettes considérables que l'Assemblée Législative avait déclarées collectables, qu'il a émané des mandats spéciaux pour de simples fins d'administration, et cela pour un montant d'au-delà de deux cent mille piastres, en sus des sommes autorisées par la Législature ;

40. Que la loi du pays exerce son autorité souveraine sur ceux qui gouvernent comme sur ceux qui sont gouvernés ; que le prétendu pouvoir de la suspension des lois et de leur exécution, sans le consentement du Parlement est illégal, et que de simples ordres en Conseil suspendant l'opération d'un statut

sont irréguliers et ne sont pas valides s'ils ne reçoivent pas la sanction de la Législature. Mais que le gouvernement actuel a donné l'exemple du mépris des lois, tant par sa manière de remplir les sièges vacants dans le corps représentatif de la province en refusant de reconnaître les exigences et les formalités requises par le statut, que par la nomination irrégulière et illégale d'un officier municipal, acte par lequel le gouvernement a assumé l'autorité du pouvoir judiciaire qui n'avait pas encore déclaré de vacance.

50. Que les déclarations du gouvernement et les obligations qu'il assume doivent toujours être faites et entreprises de bonne foi, qu'elles sont toujours obligatoires et sacrées et engagent l'honneur du pays lui-même. Mais que le gouvernement actuel a détourné par un montant considérable, de l'objet pour lequel il était destiné, une partie du fonds consolidé des chemins de fer créé pour des compagnies particulières de chemins de fer subventionnées par la Province, et cela sans avoir pourvu au remboursement de telles sommes et sans avoir donné la moindre garantie que ces détournements ne se renouvelleraient plus ;

60. Que les principes élémentaires d'une bonne administration exigent que la dépense n'excède pas le revenu et que dans le cas où un déficit survient annuellement dans les dépenses, le gouvernement doit voir à réajuster le Budget de manière à rétablir l'équilibre sans toucher au capital. Mais que le gouvernement actuel a négligé de rencontrer le déficit au moyen des revenus ordinaires et s'est servi du capital pour rencontrer les dépenses courantes ;

70. Que le budget doit être un énoncé clair des mesures financières en voie d'exécution ou d'inauguration et qu'il doit déclarer à la satisfaction de la chambre qu'il suffira à rencontrer les dépenses déterminées ; mais que le gouvernement actuel n'a pas réussi à démontrer à la Chambre que le revenu à sa disposition allait être suffisant pour rencontrer les obligations de la Province ;

En conséquence, ce Conseil, sans vouloir prendre une part injuste aux différentes discussions publiques qui peuvent diviser l'opinion publique en dehors de cette Chambre ; mais dans le seul but de détourner de la Province les dangers qui surgiront nécessairement de cette mal-administration si elle se continue, et dans l'exercice légitime de son autorité constitutionnelle pour assurer un contrôle plus efficace sur le trésor, proteste et représente que :

10. Parce que le gouvernement n'a pas rencontré le déficit, soit au moyen d'économie ou de retranchement, soit par le développement judicieux de nos ressources, mais au contraire l'a laissé s'augmenter, et parce qu'il n'a pas été capable en même temps de trouver les voies et moyens nécessaires pour rencontrer les dépenses ordinaires, les obligations encourues et les paiements à devenir dûs sur les travaux publics en voie d'exécution ;

20. Parce que le gouvernement ne possède pas les éléments de confiance suffisants et la force nécessaire pour administrer d'une manière efficace et avantageuse les affaires de cette province, et parce que l'abandon de ses mesures principales est l'aveu qu'il n'est pas capable de satisfaire aux exigences du pays

Ce conseil, tout en se déclarant bien disposé à accorder à Sa Majesté les subsides nécessaires au service public, croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides maintenant devant la chambre, jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de choisir des aviseurs qui se montrent dignes de lui, en accomplissant les promesses faites en son propre nom ; qui soient disposés à respecter l'esprit de la constitution et les droits de la province de Québec, en n'encourant pas de dépenses considérables sans le consentement de la législature ; qui soient de plus disposés à maintenir la dignité et l'autorité de notre constitution en s'abstenant d'intervenir dans l'application et l'exécution de la loi ; et qui enfin seront en même temps capables de soutenir leurs vues, leurs opinions dans la législature, et qui pourront ainsi rendre le Conseil justifiable de leur remettre l'administration des fonds publics."

Ces résolutions ont été discutées, le lendemain, 28 août depuis 10 heures jusqu'à 2 heures et demie, de l'après-midi, et le Conseil les a adoptées par la division suivante :

Pour :— Les hons. MM. Beaudry, DeBoucherville, Dionne, Dostaler, Gaudet, Gingras, Hearn, LaBruyère, Laviolette, LeMaire, DeLéry, Prudhomme, Ross, Roy et Savage.—15.

Contre :— Les hons. MM. Starnes, Archambault, Brisson, Proulx, Rémillard, Webb et Wood.—7.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ayant reçu communication des résolutions telles qu'adoptées par le Conseil Législatif a envoyé, suivant l'avis de ses ministres, le message suivant au Conseil Législatif :

" Le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec a l'honneur d'accuser réception de l'adresse qui lui a été votée par le Conseil législatif. Le Lieutenant-gouverneur regrette qu'il se soit élevé une différence d'opinion entre le Conseil législatif et l'Assemblée Législative, et il espère que ses aviseurs constitutionnels trouveront le moyen de rétablir l'harmonie entre ces deux branches de la législature.

" THÉODORE ROBITAILLE. "

Malgré les tentatives faites de part et d'autres par différents membres des deux côtés de la Chambre à l'Assemblée Législative et au Conseil Législatif, pour en venir à une entente, rien n'a été de nature à nous faire espérer une solution de la situation critique dans laquelle se trouve actuellement le Parlement de Québec.

A la séance de l'Assemblée Législative de mardi, 2 septembre, l'Hon. M. Joly fit motion que la Chambre soit ajournée jusqu'au 28 octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi.— Cette motion a été remportée par un vote de 25 contre 23.

Ont voté pour l'ajournement au 28 octobre prochain : MM. Joly, Langelier (Portneuf), Marchand, Chauveau, Ross, Mercier, Shebyn, McShane, Blais, Larose, Flynn, Molleur, Murphy, Rinfret, Langelier (Montmorency), Fortin, Gagnon, Bouthillier, Boutin, Lafontaine (Shefford), Dupuis, Poirier, Watts, Meikle et Irvine, 25.— Contre : MM. Chapleau, Loranger, Wurtelo, Picard, Gauthier, Desaulniers, Caron, Charlebois, Houde, Deschênes, Bergevin, LeCavalier,

Champagne, Beaubien, Tarte, Lalonde, Robillard, Lavallée, St.-Cyr, Audet, Duckott, Church et Paquet, 23.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ASSOLEMENTS (Suite).

Cinquième principe.—10. *Il est généralement avantageux de reculer le plus possible le retour des mêmes végétaux sur le même champ, ainsi que celui des espèces, soit du même genre, soit de genres appartenant à la même famille naturelle.*

20. *Ce retour doit être d'autant plus différé pour chaque végétal, que son semblable ou son analogue aura occupé originairement le sol plus longtemps et l'aura plus éprouvé ou souillé.*

10. Les partisans du système qui admet pour chaque plante une nourriture particulière et exclusive, n'ont jamais pu prouver l'existence que ce système suppose d'une multitude innombrable de molécules alimentaires hétérogènes dans la même terre, sur laquelle nous voyons croître et prospérer simultanément des myriades de végétaux dissemblables par leur organisation et leurs produits. Nous les voyons aussi très-souvent s'affamer réciproquement, comme l'orme, le frêne et d'autres arbres dévorants, qui nuisent essentiellement, par leurs longues racines traçantes et envahissantes, aux graminées qui les avoisinent, tandis que celles-ci leur nuisent également par leurs nombreuses racines chevelues et très-épuisantes ; ce qui n'empêche pas que plusieurs plantes ne soient avides de certaines substances particulières, ce qui modifie seulement la nature de leurs produits.

L'analyse la plus rigoureuse des terres cultivables n'y démontre au contraire que l'existence qu'un très-petit nombre de principes élémentaires, qui s'y trouvent seulement dans les proportions et avec des modifications variées ; et malgré toutes les assertions qui paraîtraient infirmer les observations à cet égard, il est constaté que jamais un champ réellement épuisé par une production quelconque n'est en état de fournir, sans une réparation préalable, la nourriture nécessaire à une végétation vigoureuse d'aucune espèce de plantes cultivées.

Tout nous porte donc fortement à croire que l'aliment des végétaux est généralement très-simple, puisqu'on pourrait peut-être le réduire rigoureusement au carbone, à l'eau, et à un bien petit nombre d'autres ingrédients ; mais chaque végétal, doué d'une organisation qui lui est propre, jouit éminemment de la faculté d'absorber cet aliment dans des proportions différentes, par les pores inhalants qui couvrent sa surface et par les trachées terminales de ses racines. Il peut aussi l'assimiler à sa propre substance en le décomposant, en le digérant pour ainsi dire, et le combinant avec des modifications particulières, chacun de ces végétaux retenant de la sève et des gaz qu'il aspire de la terre et de l'atmosphère la portion qui lui convient et rejetant par ses excréments ce qui lui est nuisible ou inutile.

La différence de la saveur, d'odeur et autres qualités distinctives et très-nuancées de végétaux divers croissant sur le même terrain, doit être bien plus attribuée à leur mode particulier de végétation, à la

différence de leur disposition organique et surtout à la nature de leur germe, principale source de ces différentes qualités, qu'à une prétendue nourriture exclusive pour chacun d'eux, comme le démontrent évidemment d'ailleurs les plantes parasites, qui ne participent en rien aux propriétés de celles sur lesquelles elles implantent leurs racines, comme le démontrent également les plantes bulbeuses et les plantes appelées grasses, qui croissent abondamment à une atmosphère humide et chaude, et comme le démontrent encore toutes celles qui en élève et nourrit dans l'eau.

Un grand nombre d'exemples attestent aussi que dans certaines circonstances la succession prolongée pendant une longue suite d'années, des mêmes plantes sur le même champ, s'est faite avec avantage.

Pendant malgré ces exemples de cultures ainsi faites sur des terres très fertiles, il n'en est pas moins incontestable que l'alternat des cultures est fort avantageux en général; car il est facile de se convaincre que ces cultures d'une succession prolongée pendant une longue série d'années, quelques concluantes et destructives du principe que nous avons cru devoir établir qu'ils puissent paraître d'abord, ne l'atténuent en aucune manière, et que les résultats avantageux obtenus par ces pratiques, le plus souvent vicieuses, démontrent seulement les bons effets des engrais riches, abondants et souvent prodigieux, des labours profonds, faits et répétés à propos, et surtout du fréquent remuement de la terre pendant la végétation, et des sarclages rigoureux, dont nous avons souvent en occasion de faire sentir l'utilité; mais ils ne démontrent pas qu'avec une culture plus variée on n'eût pas obtenu des résultats plus avantageux encore, surtout sur des terres médiocres.

Il n'en est donc pas moins généralement utile d'éloigner, autant que les circonstances dans lesquelles on se trouve peuvent le permettre, le retour des mêmes végétaux, comme plusieurs faits décisifs nous le démontrent.

En effet, ce qui se passe tous les ans sous nos yeux nous prouve que quoique chaque plante puisse se nourrir d'aliments communs à toutes, chacune d'elles a cependant la propriété de prendre et de retenir ces aliments dans des proportions très-variées, et surtout à des hauteurs, à des distances et à des profondeurs très-différentes, pour rendre ensuite à la terre, par ses débris annuelles laissées sur le sol plus ou moins abondamment et en différents états, une partie plus ou moins considérable de principes qu'elle en a soustraits, ainsi que de l'atmosphère.

Cette seule considération suffirait déjà peut-être pour rendre très-utile l'éloignement de l'admission de chaque plante analogue aux précédentes; mais de nouvelles considérations viennent également à l'appui de ce principe.

Il est bien reconnu que certaines plantes nuisibles se multiplient d'autant plus sur les champs cultivés en légumineuses, en tabac, etc., que le retour de ces dernières plantes y est plus fréquent; et que l'on ne peut faire disparaître ces fléaux redoutables qu'en interrompant, pendant plusieurs années, les cultures qui y donnent lieu.

Il est également reconnu que certains insectes nuisibles s'attachent plus particulièrement à certaines espèces de plantes, et que la prolongation de la culture

de ces dernières multiplie quelquefois prodigieusement ces animaux, qui disparaissent en grande partie lorsque cette culture est remplacée par une autre d'un genre différent. C'est encore un motif très-déterminant pour reculer plusieurs plantes.

Il est prouvé que soit par leurs excréments, soit par leurs débris cadavériques, les plantes nuisent plus ou moins à celles de la même espèce qui leur succèdent immédiatement sur le sol.

Cette répugnance bien prononcée que manifestent les végétaux pour remplacer immédiatement ceux de leur espèce sans une préalable préparation du terrain, paraît aussi s'étendre plus ou moins à toutes les espèces du même genre, ainsi qu'à toutes celles de la même famille naturelle.

" Il m'a semblé, dit un auteur agronome M. Tessier, qu'en général plus les espèces, surtout parmi les graminées, se rapprochaient par les caractères botaniques et par les organes de la fructification, plus il était dangereux de les semer immédiatement les unes après les autres, et *vica versa*.

" Par exemple un terrain dans lequel on a récemment récolté du seigle et du blé ne produit pas ordinairement du blé ou du seigle l'année suivante, ou n'en produit que très-peu, mais il produit de l'orge, qui vient en plus grande abondance si elle succède à du méteil, que si elle succède à du blé pur. L'avoine y prospère encore mieux. Les caractères de cette dernière plante sont plus éloignés de ceux du blé que les caractères de l'orge et que ceux du seigle, qui n'en diffèrent que très-peu. Les plantes légumineuses et les crucifères dont les familles ne ressemblent point à celle des graminées, croissent et rapportent beaucoup plus que les précédentes quand on les sème immédiatement après le blé.

" Ce que j'ai remarqué à l'égard des plantes peut se remarquer à l'égard des arbres, dit-il encore. Le pommier, quoiqu'il s'éloigne peu du poirier par ses caractères botaniques, réussit mieux, s'il lui succède, qu'un autre poirier, et l'on doit encore attendre plus de succès des arbres dont les fruits sont à noyau, lorsqu'on les met à la place des arbres dont les fruits sont à popin."

Nous ajouterons à ces faits instructifs que chaque cultivateur a pu, du reste, vérifier sur son exploitation avec les modifications accidentelles, que jamais le trèfle, le sainfoin, et la luzerne ne se sont succédé avantageusement sur le même champ; que les pois viennent généralement moins bien bien après les fèves et les vesces qui ont fructifié, qu'après une récolte d'une autre famille.

20. Nous avons ajouté au principe relatif aux avantages résultant de la prolongation du retour des mêmes plantes sur le même champ, que ce retour devait être d'autant plus différé, que chaque espèce de plante précédemment cultivée aurait occupé plus longtemps le sol, et l'aurait plus épuisé ou souillé.

D'après ce principe, les plantes vivaces auxquelles on a laissé parcourir le cercle naturel de leur existence, doivent reparaitre plus tard que les plantes bisannuelles, et le retour de celles-ci doit être bien également reculé que celui des plantes annuelles.

Il est quelques plantes annuelles, comme par exemple le lin, laquelle, épuisant considérablement le terrain, doit reparaitre rarement sur ceux qui ne sont

pas naturellement très-fertiles.

Nous observerons encore que les plantes améliorantes étendent ordinairement leur bénigne influence sur le sol en raison de la durée du séjour qu'elles y font : ainsi, les bons effets du trèfle que l'on enfouit après une seule année de récolte, se prolongent rarement au-delà d'une seule année, tandis que ceux du sainfoin qui durent bien plus longtemps sont très-sensibles pendant une longue suite d'années.

(A suivre.)

L'élevage du cheval.

(Suite)

La routine voulant que ces animaux aient froid, la plupart des cultivateurs chauffent les écuries qui auraient précisément besoin d'être aérées. La plus simple réflexion leur permettrait cependant de reconnaître leur erreur. L'exemple des poulains qui vivent en plein air, bravent les pluies et les froids, devrait les frapper. Mais non, ils restent encroûtés dans leurs sotts préjugés. Ils ne veulent pas voir que, si la nature, dans son extrême prévoyance, a donné à l'élève une fourrure d'autant plus épaisse qu'il est plus jeune, c'est pour lui permettre de braver l'inclémence des saisons.

Un air pur, un exercice judicieux sont des facteurs importants dans l'élevage, mais ils ne suffisent pas, ils doivent être secondés par une *nourriture appropriée*. Une alimentation soignée, bien ordonnée, possède une influence tellement considérable dans la conformation du poulain, que certains agronomes en sont arrivés à prétendre que, par cet agent, ils pouvaient obtenir les types attribués aux races les plus diverses.

L'exagération de ces principes, dont l'illustre Mathieu de Dombasle s'était fait l'écho, est manifeste. Néanmoins elle nous indique la portée immense d'une nourriture bien entendue. Rentré à l'écurie, le jeune animal doit jouir d'une ration que la théorie ne peut fixer d'une manière certaine. Son appétit est le meilleur guide en pareille matière. Le gaspillage ne peut être toléré dans aucun cas ; mais, par contre, la faim ne doit jamais faire sentir ses étreintes à nos élèves. Les aliments ont besoin d'être non-seulement abondants, mais encore appropriés aux exigences de l'organisme. Car ils doivent fournir à chacune ces parties qui constituent l'individu, os, chair, sang, nerfs, etc., tous les principes immédiats qui servent à la constitution.

Le foin de bonne qualité est l'aliment par excellence, mais ce n'est que dans certains pays privilégiés qu'il suffit à lui seul à tous les besoins du poulain. Dans l'immense majorité des cas, les principes qu'il renferme sont trop dilués. L'animal, pour en extraire les éléments qui lui sont nécessaires, est obligé d'en absorber des quantités considérables. Il résulte d'un tel état de choses, que cette masse alimentaire développe les intestins outre mesure et, agissant par son poids, nuit au mouvement de dilatation des côtes. Cette action étant continue, la poitrine gênée dans son développement se resserre au détriment de la conformation du sujet.

Les fourrages des légumineuses, telles que luzerne, sainfoin, trèfle, etc., ne sont pas des aliments complets. Leur usage exclusif, en provoquant des maladies, entrave l'accroissement régulier du poulain. Quelle

que soit leur richesse, ils ne peuvent pas entrer pour plus de moitié dans la ration. Le reste doit être fourni, partie par les grains et partie par les racines ou autres aliments rafraîchissants.

Le régime sec employé exclusivement pendant l'hiver finit par échauffer l'animal et lui enlever son appétit. Il est donc d'une bonne hygiène de donner des boissons rafraîchissantes composées de son bouilli ou même de farine d'orge.

Les carottes, les topinambours jouissent d'une action encore plus efficace ; le principe aqueux qu'ils contiennent adoucit l'estomac et l'intestin tout en fournissant au sang une quantité importante d'aliments respiratoires. Leur usage continu ne peut donc que donner d'excellents résultats.

Mais le générateur principal du poulain se trouve dans le grain. Il est matériellement impossible d'obtenir de bons et vigoureux produits sans user de ces aliments. Les fèverolles, l'orge et l'avoine sont employées pour atteindre ce résultat. Ce sont eux qui fournissent les divers phosphates si nécessaires au développement des os pendant la période du premier âge. L'avoine agit, en outre, par son principe excitant ; en stimulant le système nerveux, elle provoque on lui cette vigueur qui fait notre admiration.

Les Anglais, si habiles en élevage, donnent des grains dès le troisième mois, ainsi que nous l'avons dit précédemment, et continuent ainsi jusqu'à ce que l'animal ait atteint l'âge adulte. Ils débutent par une pinte par jour, puis, à six mois, ils en donnent deux, et arrivent progressivement à en donner six à la fin de la deuxième année. Ce régime étant trop excitant, l'éleveur doit en atténuer les effets en usant d'une préparation connue sous le nom de *matsch*. Cet aliment, dont nous voudrions voir l'usage se propager en Canada, se compose en général d'avoine, 4 pintes ; son, 1 pinte ; graine de lin, 1 pinte. Le tout étant mis dans un vase assez grand, on verse dessus une certaine quantité d'eau bouillante, et on recouvre d'un paillason ou d'une mauvaise couverture. Une sorte de coction s'opère, détermine le mélange intime de toutes ces matières, on fait un aliment très-recherché de tous les chevaux, et qui convient admirablement à leur santé.

L'usage des grains donne aux tissus une fermeté et une force indispensables au cheval ; son organisme en est tellement modifié que les praticiens prétendent que ceux qui sont ainsi nourris sont préservés d'une maladie redoutable désignée sous le nom de fluxion périodique des yeux.

En Angleterre, où cette influence bienfaisante est admise de tout le monde, nul ne conteste le proverbe qui dit : *Pour faire de bons chevaux, trois choses sont nécessaires : le père, la mère et le coffre à avoine.*

(A suivre.)

Apiculture.

Comment et où les abeilles recueillent le miel et la cire.—La matière avec laquelle les abeilles font le miel, est un suc de la terre, qui, sortant par transpiration des fleurs, s'amasse au fond de leur calice, s'y épaissit, et quelquefois s'épanche aussi sur les feuilles.

Les abeilles ramassent le miel, ou, pour mieux dire, le suc des plantes, avec leur trompe, qu'elles enfoncent au fond du calice des fleurs, pour avoir et laper

le liquide qu'elles y trouvent, et qu'elles avalent ensuite. Quand il y en a d'épanché sur les feuilles, elles ont soin de l'enlever aussi avec leur trompe ; mais lorsqu'elles n'en trouvent point suffisamment, elle se servent de leurs pinces ou mâchoires qui leur sont alors d'un grand secours pour briser les glandes des fleurs, où elles sont sûres de trouver ce suc qui leur est si nécessaire.

On voit les abeilles courir de fleurs en fleurs, parce qu'elles ne trouvent pas dans une seule la quantité suffisante de suc pour garnir leur estomac.

Le meilleur miel est celui qu'elles recueillent au printemps ; elles en garnissent d'abord le haut de leurs ruches.

La matière qui sert aux abeilles à faire la cire, n'est d'abord qu'une farine onctueuse, et cette farine n'est autre chose que la poussière des étamines des fleurs ; elle est comme de petits grains qui tiennent ensemble par un peu d'humidité.

Les abeilles prennent également le miel et la cire sur les fleurs, mais avec différents organes ; elles l'apent le miel avec leur trompe, elles l'avalent, s'en nourrissent, ou bien le tiennent en dépôt dans la vessie ou estomac qui est réservé à cet usage, et ensuite elles viennent le dégorger, ou dans leurs alvéoles, ou le présentent avec leur trompe aux autres mouches qui ont faim, après l'avoir cuit et épuré dans leur estomac.

A l'égard de la matière à cire, pour la recueillir, les abeilles se roulent dans les fleurs lorsqu'elles sont épanouies, afin que le duvet enlève la poussière des étamines ; mais quand elle est dans des capsules, comme elle est aux fleurs des arbres, alors les abeilles brisent ces capsules avec leur bec ou mâchoire, et se couvrent le corps de cette matière ; en vite elle se brosse et se nettoient avec leurs pattes, et la rassemblent en petites pelotes ; puis, avec les pattes de devant, elles les conduisent à celles du milieu, qui les fourrent, en les foulant, dans celles de derrière, qui sont voûtées ou dentelées, et faites en forme de spatule ou cuillère ; en sorte qu'au bout d'un certain temps, chaque patte de derrière est garnie d'un petit peloton de la grosseur d'un grain de moutarde.

Elles proportionnent leur charge à la distance du chemin ou selon le temps.

Plus il est humide et doux, plus elles rapportent, parce qu'alors la matière à cire est plus onctueuse, plus abondante et plus facile à cueillir que par un temps extrêmement chaud et sec ; elles ne rapportent alors que le matin, pendant que les fleurs sont encore fraîches.

Elles mettent une demi-heure ou une heure à chaque charge, suivant le temps ; ainsi elles peuvent rapporter cinq ou six fois le jour, selon la distance où elles vont la prendre.

Les abeilles reviennent ordinairement à la ruche avec leur charge ; elles entrent dans les alvéoles qui servent de magasins, et avec les pattes du milieu elles détachent leurs petites pelotes, qu'elles enfonce au fond de l'alvéole, et les y entassent ; d'autres viennent ensuite et font la même chose, jusqu'à ce que l'alvéole soit rempli.

Quelquefois aussi, les abeilles fatiguées s'en vont aussitôt qu'elles se sont débarrassées de leurs pelotes ; alors d'autres rentrent dans l'alvéole, et prennent le soin de bien comprimer le tout et de le mettre on

monceau.

Lorsqu'il est nécessaire de faire au plus vite des gâteaux, les abeilles ne vont point porter leur charge de matière à cire dans les magasins ; mais en entrant dans la ruche, elles les donnent à celles qui ne sont point sorties, afin de les manger avec elles, et de les convertir au plutôt en cire dans leur estomac ; pour avancer l'ouvrage, il y en a qui les mangent en chemin.

Emploi de la suie en horticulture.

La suie, mise dans des mains inexpérimentées, est mal utilisée, brûle et se change en un véritable poison : de là vient la répugnance qu'éprouvent bien des cultivateurs à employer la suie qu'ils possèdent en plus ou moins grande quantité et laissent perdre la plupart du temps.

En parcourant un des volumes de la *Gazette des Campagnes* de Paris, nous avons lu à ce sujet d'utiles renseignements de la part de M. Adam, horticulteur, que nous nous faisons un devoir de reproduire ici, étant persuadé qu'ils pourraient être d'une grande utilité à nos lecteurs. Voici la manière de procéder de M. Adam, quant à l'emploi de la suie :

« Pour tirer tout le profit possible de la suie que trop souvent on laisse se perdre dans quelques points de la basse-cour ou sur le bord du chemin, l'on devra d'abord en faire provision et la remiser dans un coin bien sec d'un hangar ou d'un abri quelconque ; car il est reconnu qu'elle perd beaucoup de sa qualité, si on ne l'a pas soustraite aux intempéries avant d'être employée aux cultures.

« Vers le 9 avril, plusieurs brouctées de suie ont été amenées sur le terrain que nous avions destiné aux oignons, et, après avoir trépiagné le sol et nivelé au râteau, nous avons étendu notre suie en quantité suffisante pour que la terre en soit légèrement couverte. Cela fait, nous avons tracé nos sillons, et semé comme cela se pratique habituellement ; notre récolte fut ainsi garantie des vers de terre qui, ordinairement, nous causent de grands dommages. Depuis quelques années, nous avons appliqué ce genre de remède à nos semis de navets, carottes, panais, etc., que les insectes attaquent de préférence, et nous n'avons eu qu'à nous louer de nos essais.

« Nous engageons aussi à employer la suie comme engrais pour les plantes en caisses ou pots ; elle a la propriété de chasser les lombrics qui se logent dans la motte, et hâte la décomposition de la terre. Dans ce but, nous enfermons trois ou quatre livres de suie dans un linge grossier que nous trempions, en le pressant, dans un baquet ou seau rempli d'eau ordinaire, jusqu'à ce que celle-ci soit entièrement colorée.

« On obtient également un bon résultat de l'emploi de la suie sur les arbres fruitiers, en l'associant à du lait de chaux dans les proportions de 8 à 9 poignées de suie et une poignée de soufre, dans un seau pouvant contenir à peu près 5 gallons de lait de chaux. On se sert aussi de ce mélange pour les murs ou clôtures de jardins que l'on badigeonne au moyen d'une brosse ou pinceau, et en ayant soin d'éponger légèrement sur les crevasses de murs ou les cavités des planches à clôtures, afin que le liquide y pénètre et tue les insectes qui s'y sont réfugiés.

« En saupoudrant de suie sèche le drainage des

plantes en pots destinées à être tenues sur couche, on les préserve pendant un assez grand laps de temps à l'invasion des lombrics.

Étendre sur les vieux arbres envahis par les lichens une solution de suie et de chaux, ne peut que leur être profitable. Il y a six ou sept ans, nous l'avons essayé dans notre verger sur de vieux pommiers qui étaient alors entièrement recouverts de mousse; nous avons maintenant la satisfaction de les voir à peu près propres. Mélangée par moitié à du terreau léger, la suie peut être employée avantageusement pour recouvrir la surface des gazons appauvris; nous avons fait des essais comparatifs qui ne nous laissent aucun doute sur l'efficacité de cet engrais, dont nous recommandons vivement l'usage.

Nous saurions gré à nos lecteurs de nous tenir au courant des résultats qu'ils pourront obtenir de l'emploi de la suie dans une culture ou dans l'autre. Il ne faut jamais douter de rien: les faits les plus futiles ont leur importance, et c'est une bonne chose que de savoir utiliser tous les engrais et insecticides que l'on a sous la main.

Colonisation du Lac St. Jean.

M. le Rédacteur,

A la vue de la profonde misère qui règne parmi la classe ouvrière, les journaliers, etc., du malaise général qui sévit partout, je me suis souvent demandé s'il n'y aurait pas quelque moyen de prévenir l'affreux paupérisme qui nous menace, avec tout son désolant cortège de désastres et de malheurs. J'ai toujours eu que la colonisation, encouragée d'une manière efficace, pourrait opérer ce prodige. Ce n'est certainement pas la zèle, ni le courage qui manquent pour cela: l'organisation seule nous fait défaut. A l'encre don.

Pour ma part, il me semble que les bienfaits de la charité seraient bien plus profitables au pays, si au lieu de faire vivre les pauvres à rien faire, on leur fournissait le moyen de se créer un avenir, en leur aidant à ouvrir des terres nouvelles.

N'est-il pas vrai que des sommes énormes se donnent tous les ans en pure perte, matériellement parlant, pour soulager la misère de nos malheureux ouvriers sans ouvrage, tandis que nos immenses forêts ne demandent que des bras pour se convertir en beaux champs de blé? N'est-il pas vrai que le moindre encouragement attirerait sur des terres nouvelles une grande multitude de colons et que par suite nos villes et nos vieilles campagnes n'auraient plus cet excédant de population qui les fatigue? Eh! bien, mon plan serait de collecter le dernier de charité dans toutes les paroisses des deux diocèses de Québec et de Chicoutimi, pour en appliquer le produit à l'encouragement de la colonisation du Lac St. Jean, en offrant des primes aux colons pauvres pour chaque arpent de terre qu'ils auraient défriché sur leurs propres lots.

Tout le monde sait qu'un des plus grands obstacles à la prospérité des colons, c'est l'impossibilité où en sont la plupart de se défricher assez de terre pour vivre dans la première année de leur exploitation, étant obligés de gagner ailleurs la nourriture de leur famille. En leur donnant une espèce de salaire, quelque faible qu'il soit, pour les défrichements qu'ils feraient chez eux, on serait certain de les mettre pour toujours à l'abri de la misère et de leur procurer un avenir de prospérité et de bonheur.

Que l'on ne s'imagine pas qu'il faille des sommes énormes pour opérer le bien que j'ai en vue. La moindre aide, donnée à propos, peut le plus souvent permettre à un colon pauvre de semer suffisamment pour les besoins de sa famille, et si le reste de l'été il se trouve obligé de travailler ailleurs pour vivre, cela n'empêche pas sa récolte de pousser; et il se ressentira toute l'année suivante du secours qu'on lui aura donné. Une autre année il aura plus de ressources pour semer davantage, et si le même secours lui est accordé, c'est un colon établi.

Maintenant l'on ne me fera jamais accorder que dans les diocèses de Québec et de Chicoutimi, particulièrement intéressés à la colonisation du Lac St. Jean, il n'y a pas assez de générosité et de patriotisme pour nous faire espérer d'y collecter en moyenne une vingtaine de piastres par paroisse, malgré la

crise actuelle, en faveur de cette cause. Or, comme il y a près de 175 paroisses dans ces deux diocèses, nous arriverions à un montant de \$3,000 que viendrait probablement grossir un certain octroi du Gouvernement.

Supposons que nous aurions \$4,000 en mains pour encourager les colons pauvres; nous aurions de quoi nourrir pendant trois mois au moins 150 familles et leur fournir le grain nécessaire pour leur semence; c'est-à-dire que pendant trois mois ces 150 familles pourraient travailler sur leurs propres lots et ensemençer leur terrain défriché: c'est déjà un grand pas vers le progrès. Car on doit présumer qu'en jetant les bases d'une colonie, des personnes à l'aise viendraient s'y adjoindre; qu'un certain nombre d'autres, sans venir de suite, y prendraient des terres, en opéreraient le défrichement: c'est au moins l'exemple que nous en avons eu depuis vingt ans. Tout cela augmenterait les ressources de la colonie et ferait surgir comme par enchautement de riches paroisses à la place de nos forêts. Pour y réussir, il faut un bureau central d'affaires, à la proximité des lieux de défrichements, afin d'en surveiller les opérations, de mieux prévoir les abus, de pourvoir aux besoins des colons, et de tout diriger d'une manière avantageuse pour les colons et satisfaisante pour le public qui aurait souscrit à cette bonne œuvre.

C'est pour cela que nous avons commencé par établir une société de colonisation au Lac St. Jean même. Cette association est une véritable société de St. Vincent de Paul, toujours disposée à faire gratuitement, par l'entremise de ses membres, toutes les démarches nécessaires pour recevoir les souscriptions, choisir les meilleurs cantons propres à la colonisation, visiter les colons pauvres, constater leurs défrichements, et leur payer au printemps la prime qu'ils auraient droit d'avoir d'après les règlements établis.

Reste maintenant à organiser dans chaque paroisse des comités de secours pour y collecter l'offrande d'un chacun, à son domicile même, et à en verser le produit dans la caisse de notre société de colonisation qui en fera la distribution d'une manière consciencieuse et économique.

J'ose espérer que partout se trouveront des citoyens dévoués qui se feront un plaisir de secondar cette bonne œuvre. Pour être plus sûr du succès, nous prions le bon St. Joseph de vouloir bien la prendre sous sa protection.

Si tout le monde était pénétré de la nécessité de secourir les colons pauvres, d'enlever à nos villes et à nos anciennes paroisses le surplus de leur population, pour ramener la prospérité dans le pays, personne ne refuserait de mettre la main à la roue. Que l'on ne craigne pas de produire des denrées alimentaires: le peuple canadien, on le sait, est un peuple essentiellement agricole, c'est son véritable goût; mais il suffit de lui en fournir les moyens, et bientôt, par son travail et son activité, il alimentera les marchés européens qui lui sont ouverts. L'Angleterre seule, cette année, sera obligée d'importer environ 120 millions de minots de blé, et elle donnerait certainement la préférence à ses nouvelles colonies, si celles-ci étaient en état de le leur fournir. Pourquoi n'y aurait-il pas possibilité de charger à Chicoutimi des navires de blé, comme on en charge le bois? La chose pourrait certainement se faire si les besoins l'exigeaient, en attendant des communications plus avantageuses. Aussi, j'ai lieu de croire que notre projet obtiendra l'appui que je sollicite, et j'entretiens l'espoir que la presse canadienne lui donnera la publicité nécessaire et qu'elle voudra bien en démontrer l'utilité à ses lecteurs, en attendant que je m'adresse aux autorités compétentes pour le mettre en opération. Inutile d'ajouter que je me ferai un plaisir et un devoir de répondre à tous ceux qui me demanderont là-dessus des renseignements plus précis.

ELIE SAINT-HILAIRE,

Secrétaire S. de colonisation du Lac St. Jean,

St. Prime du Lac St. Jean, 22 août 1879.

Choses et autres.

Clubs et journaux d'agriculture dans la Nouvelle-Angleterre.—Il y a au-delà de 230 clubs de cultivateurs dans la Nouvelle-Angleterre, ayant 72,000 membres actifs, et des bibliothèques contenant 21,000 livres traitant de l'agriculture. Dans tous les Etats-Unis, il y a environ 2,000 sociétés d'agriculture avec des bibliothèques contenant 58,000 volumes, et 360 journaux d'agriculture y sont lus.

L'intelligence des bêtes.—Nous empruntons à la Gazette d'Ottawa le fait suivant, qui nous démontre que les animaux, quels qu'ils

soient sont toujours sensibles aux bons égards qu'ils se prodigient entre eux. A plus forte raison en agissent-ils ainsi à l'égard de ceux qui doivent en prendre soin, soit à l'écurie, dans les champs ou sur la route. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette d'Ottawa* :

“ Un professeur de nos amis nous affirme l'authenticité de l'histoire suivante :

“ Possesseur d'un jardin où se trouvait un potager, notre ami avait remarqué qu'un panier, contenant une récolte de carottes nouvelles se vidait à vue d'œil. Il interrogea le jardinier. Celui-ci répondit qu'il n'y comprenait rien, mais qu'il y avait un moyen bien simple de surprendre le voleur, quel qu'il fût : c'était de s'embusquer derrière une haie qu'il indigna.

“ Ce qui fut dit fut fait. Un petit quart d'heure ne s'était pas écoulé que le professeur et le jardinier ne purent retentir un cri de stupéfaction.

“ Ils venaient de voir le chien de la maison aller droit au panier, prendre une carotte dans sa gueule et se diriger vers l'écurie.

“ Les chiens ne mangent pas de carottes crues. Quel était ce mystère ? Il n'y avait qu'à suivre le larron. Leurs observations purent constater alors que le chien avait affaire à un grand diable de cheval, son compagnon de nuit : la queue frétilante, il lui tendit le fruit de son larcin, que l'autre naturellement ne se faisait pas prier pour accepter !

“ Exaspéré, le jardinier voulut prendre une trique et faire justice de cet acte de trop complaisante camaraderie. Mais son maître l'arrêta. Il nous raconta que les carottes y avaient passé de la première jusqu'à la dernière, la sègne se renouvelant jusqu'à l'extinction complète de la provision de légumes.

“ On ajoute que le chien avait fait depuis longtemps son favori de ce cheval. — Il y en avait deux dans l'écurie ; l'autre n'avait jamais obtenu un regard, encore moins une carotte.”

— La récolte du foin et autres fourrages en Angleterre est estimée à plusieurs millions de louis au dessous de la moyenne.

— On rapporte que la pleuro-pneumonie fait encore des ravages parmi le bétail dans les environs de New-York.

— Il est question d'établir une manufacture de sucre de betteraves à Hamilton, dans la province d'Ontario.

— Le gouvernement français a fait entrer dans son budget pour l'année 1879, une somme de 10,000,000 de francs comme encouragement à l'agriculture.

L'huile de charbon aux Etats-Unis.—Les Etats-Unis ont envoyé dans le monde entier, pendant la campagne de 1877-78, de l'huile de charbon pour une valeur de 46 millions et demi de piastres. C'est énorme, et il n'est pas étonnant que cette huile fasse une concurrence terrible à nos huiles de graines.

Bibliographie: “ *Landry's Musical Journal*, ” publié par M. Landry et Cie., St. John, N. B., publication mensuelle ; prix d'abonnement : 60 centins par année.—Je vous remercie pour votre généreux envoi des 4^{me}, 5^{me}, 6^{me} et 7^{me} numéros de cette intéressante publication musicale, publiée en langue anglaise, comme le titre l'indique. Outre l'avantage que j'en ai retiré en me familiarisant avec la langue anglaise, et en me mettant au courant de tout ce qui peut intéresser celle qui fait de la musique sa principale occupation, j'ai pu agréablement passer mes moments de loisir à l'exécution, sur le piano, des différents morceaux de musique contenus dans cette publication. Je dois vous dire que des trois morceaux de musique publiés dans chaque livraison, il n'y en a pas un seul que l'on soit porté à mettre de côté ; quelques-uns peuvent être exécutés par de jeunes élèves, à l'étude de la musique. En somme, cette publication promet de fournir un recueil intéressant de musique de choix, si l'on en juge par les premières livraisons. Vraiment payer 60 centins pour trente-six morceaux de musique, c'est acheter à bon marché. Aux amateurs de bonne musique à en profiter et à encourager la libéralité de M. Landry.

Cette publication peut trouver sa place à côté du *Canada Musical* publié à Montréal par M. A. J. Boucher, que j'ai consulté avec tant d'avantages et que je crois indispensable à celles qui enseignent ou désirent se livrer à l'enseignement de la musique. Le prix d'abonnement à cette dernière publication mensuelle étant de \$1 seulement par année, n'offre aucune excuse pour ne pas le recevoir.—CARLETON, V. P.

RECETTES

Café dégraisseur des rubans et tulles noirs.

Le principal mérite du café consiste dans les vertus hygiéniques que l'on est d'accord à lui reconnaître ; il y en a d'autres pourtant.

Si l'on a des rubans noirs ou des tulles de même couleur altérés ou défranchis par l'usage, et que l'on désire faire durer plus longtemps, le café en fournira le moyen, et voici comment :

Après avoir fait votre infusion de café comme d'habitude, mais plus épaisse, laissez-la refroidir et versez-la, filtrée dans un vase de capacité suffisante. Plongez-y votre ruban, votre tulle, à plusieurs reprises, et rincez-ly avec précaution, en évitant de la trop froisser.

Pour les rubans, frottez-les doucement, s'il en est besoin, avec un chiffon de laine, de soie ou de linge imbibé de café, après les avoir tendus sur un linge blanc.

Le lavage opéré, étendez chaque pièce entre les doubles d'un linge bien propre et laissez-ly sécher à l'envers, en interposant entre le fer et l'étoffe un linge fin ou un papier.

Non seulement le tissu sera nettoyé, mais l'infusion de café lui aura donné l'appât convenable.

Nettoyage et dégraissage des étoffes de soie.

Pour les étoffes de soie, la meilleure substance à employer est le talc réduit en poudre. On pose la pièce à détacher sur une couverture d'un linge plié en plusieurs doubles ; sur chaque tache grasse, on met une forte pincée de poudre de talc, par-dessus laquelle on place une feuille de papier brouillard. Sur ce papier, on pose un fer modérément chaud. Le corps gras de la tache s'absorbe dans le talc. Si la tache reste encore visible, on recommence l'opération.

Le repassage à travers un papier de soie, combiné avec l'emploi de l'alcool rectifié, convient aussi aux étoffes de soie, comme à celles de laine, dont les couleurs sont délicates.

Si l'étoffe a des nuances très-claires ou des reflets moirés, on applique sur une table à repassage la partie tachée, on verse une goutte d'alcool rectifié sur la tache qu'on reconvre aussitôt d'un linge fin et l'on repasse avec un fer chaud, en déplaçant le linge à chaque coup de fer. Le corps gras passe peu à peu dans le linge, et quand l'impression de la tache est à demi effacée sur l'étoffe, on y verse quelques gouttes d'éther sulfurique.

Lorsque, ce qui est rare, une tache graisseuse a résisté à l'emploi des moyens indiqués ci-dessus, on a recours au lavage avec un mélange de jaune d'œuf et d'essence de térébenthine bien pure.

Si, enfin, cette tache est encore réfractaire, il faut l'attaquer avec de l'acide chlorhydrique, ou oxalique, largement étendu d'eau.

TRAITÉ PRATIQUE,

SUR

L'élevage des moutons en Canada.

PAR

M. Eugène Casgrain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra un immense service, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leur troupeau de moutons.

Ce petit traité est en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* et chez J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, St. Roch de Québec ; C. Crémazie, libraire, rue Buade, Québec.—Prix du volume, 18 centins.

— FIRMIN H. PROULX, Editeur.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.